



# Assemblée communale

---

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025 À 19H30

HALLE DE GYMNASTIQUE DE COURRENDLIN

2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2025.

---



# 3. Statuer sur la demande d'indigénat pour :

---

## 3.1 Mme Cindy Almeida



4. Discuter et approuver la cession des biens bourgeois de Vellerat à la commune mixte de Courrendlin, sous réserve de la décision de l'Assemblée bourgeoise de Vellerat.
-

# Règlement.

pour la jouissance des bons communaux appartenant  
à la commune bourgeoise de Villiers

## Titre 1.

### Art. 1.

L'endroit désigné pour accorder des  
terrains à chaque chef de famille de la  
commune qui sera déposés à culture  
Son droit de pâturage est déduit  
à l'abatouze, végemins; et chaque  
chef aura la faculté d'arriver ou  
de prendre du terrain pour tout  
son droit de pâturage ou d'encranne.

### Art. 2.

Il ~~est~~ sera accordé par encranne un  
Journal de terrain pour cultiver à  
chaque chef de la commune qui sera  
Déposé à employer des encrannes en  
culture; chaque chef jouira de son  
droit comme il le trouvera convenable  
soit en culture, soit en pâturage; toute  
Encranne soit en culture sera franc  
De nettoyage de pâturage ceux qui  
ont soit du terrain sous l'ancien régle-  
ment en culture. le Jouiront comme  
d'ordinaire en déduction de leur droit  
Jusqu'à l'expiration des présent  
Règlement.

# Règlement

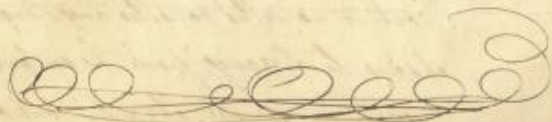
pour  
la jouissance des bons communaux appartenant  
à la commune bourgeoise de Villerat district  
de

Moutier canton

de  
Berne

L'assemblée des bourgeois de Villerat  
Vu la décision prise par l'assemblée bourgeoise  
du lieu sur la manière de jouir des bons communaux  
dans leur séance du 16 Août 1837.

A arrêté le règlement ci-après pour être mis en  
exécution dès qu'il aura reçu la sanction du conseil  
exécutif.



5. Discuter et voter l'abrogation du règlement de jouissance des pâturages de Vellerat du 19 février 1939.
-



REGLEMENT DE JOUISSANCE DES PATURAGES DE LA COMMUNE DE VELLERAT.

Article 1.

Les pâturages et parcelles appartenant à la commune bourgeoise de Vellerat sont: Derrière les Chamedons, La Betteuse des Voyemine, Ba-tre-Douvelie et l'Ordon-Noé. pouvant supporter 40 à 50 pièces de bé-tail.

Article 2. *abrogé*

Etant donné que les pâturages et parcelles appartiennent à la bour-geoisie, les bourgeois bénéficieront d'une réduction sur le prix d'estivage.

Article 3. *notifié*

Taxes d'estivage par pièce de bétail. I.-Les bourgeois paieront:

- a. Par bovidé, 20frs. plus 4h. de corvée.
- b. Par cheval, 26,50frs. plus 6h. de corvée.
- c. Pour un poulain suivant sa mère, 6.50frs. plus 1gh. de corvée.
- d. Par chèvre ou cabri, 6.50frs. plus 1gh. de corvée.

II.-Les non-bourgeois paieront:

- a. Par bovidé 25frs. plus 4h. de corvée.
- b. Par cheval 33frs. plus 6h. de corvée.
- c. Par poulain suivant sa mère, 8frs. plus 1gh. de corvée.
- d. Par chèvre ou cabri, 8frs. plus 1gh. de corvée.

Pour le bétail du dehors le conseil communal devra tenir compte des taxes des non-bourgeois et des corvées. Il n'est pas permis de prendre du bétail en estivage sans la permission du conseil commu-nal.

Article 4.

Les parcelles aux lieux-dits: La Betteuse des Voyemine et Derrière les Chamedons seront mises à bail par voie publique ou par soumis-sion dès le 1er novembre 1939 et ce pour une durée de 3, 6, 9 années. Le conseil communal établira des contrats de bail en bonne et d'ée forme. Il sera marqué des chemins aux lieux-dits: Derrière les Chame-dons et à la Betteuse des Voyemine. Ces chemins pour conduire le bois seront abornés.

Article 5.

Tout propriétaire sera tenu de barrer ses propriétés. Il sera excep-té les Prés de la Montagne où la commune les a toujours barrés à sa charge. Les gardes-champ~~êtres~~ seront tenus de surveiller les travaux dont il est question ci-dessus. Si les propriétaires n'ont pas barré/ pour le 15 mai, le conseil communal fera faire ce travail aux frais des propriétaires.

6. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour l'assainissement du captage du Pertuisat, à Vellerat pour un montant total de CHF 195'000.– TTC, financé par les recettes courantes.
- 



# Historique

---

## **1887 - 1890**

Construction du réservoir du Pertuisat, captage de la Noire-Fontaine et du Pertuisat, réseau d'hydrantes

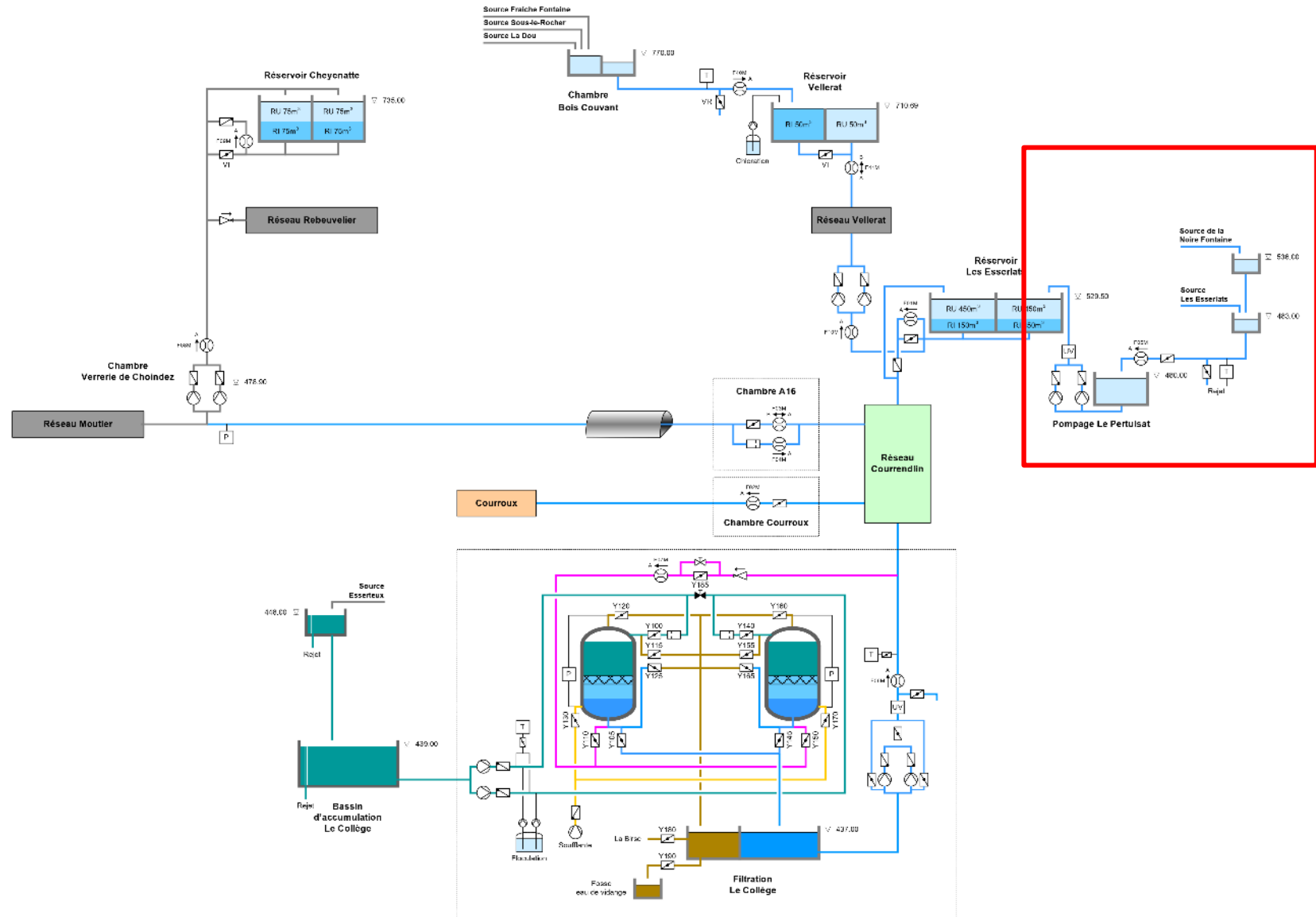
## **1931**

Agrandissement du réservoir avec 2<sup>e</sup> cuve de 500 m<sup>3</sup>, captage des Esserteux, station de pompage du Collège

## **2000**

Nouveau réservoir des Esserlats, transformation Pertuisat en station de pompage, traitement des eaux

# Contexte

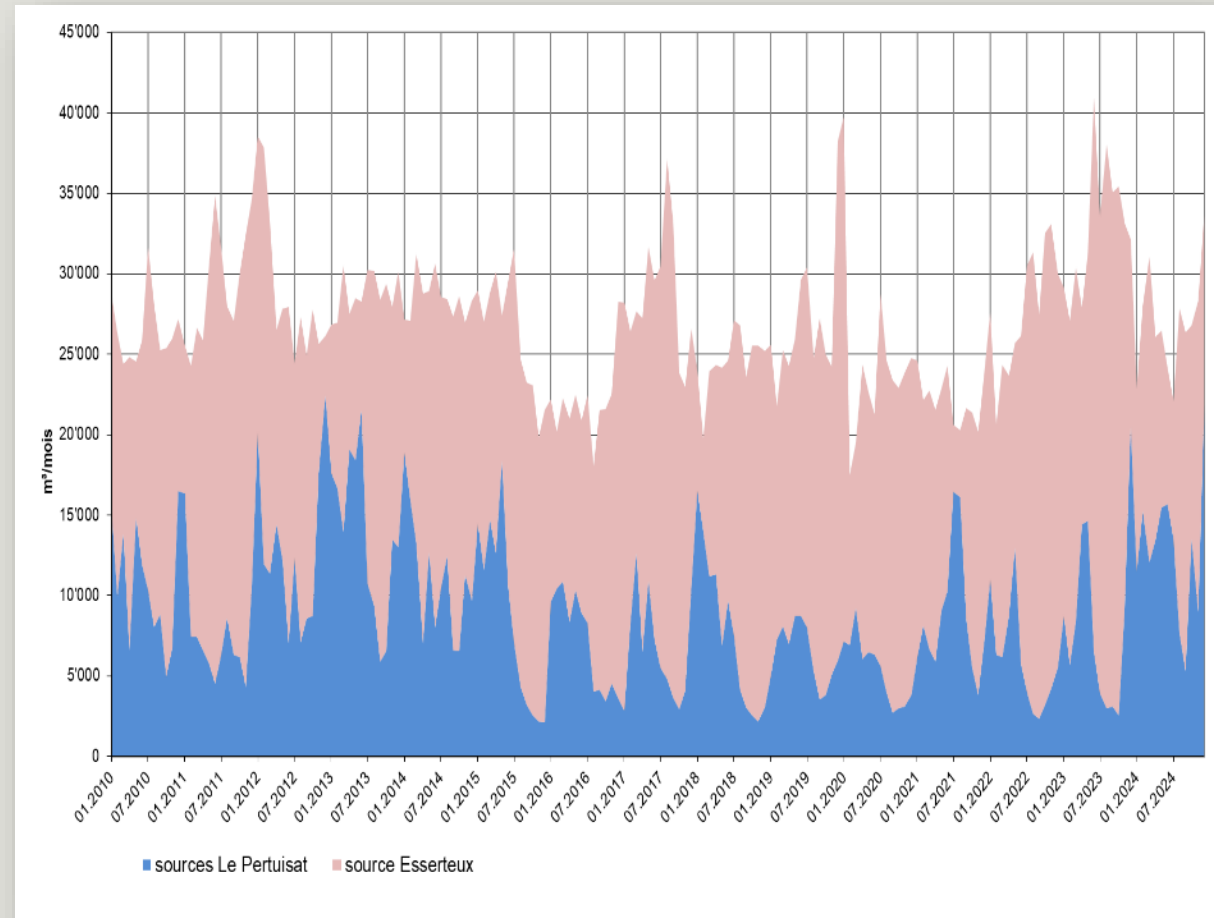


# Utilité du captage ?

Couvre environ 30% des besoins en eau (moyenne sur 15 ans)

Ressource locale, disponible facilement, sans traitement compliqué

Un abandon ne se justifie pas (zones de protection, conflits, polluants, etc.)



# Pourquoi assainir ?

---

Installation plus conforme aux normes sanitaires et de sécurité

Drainages en partie obstrués par des racines et déboîtés

Entretien compliqué voire impossible

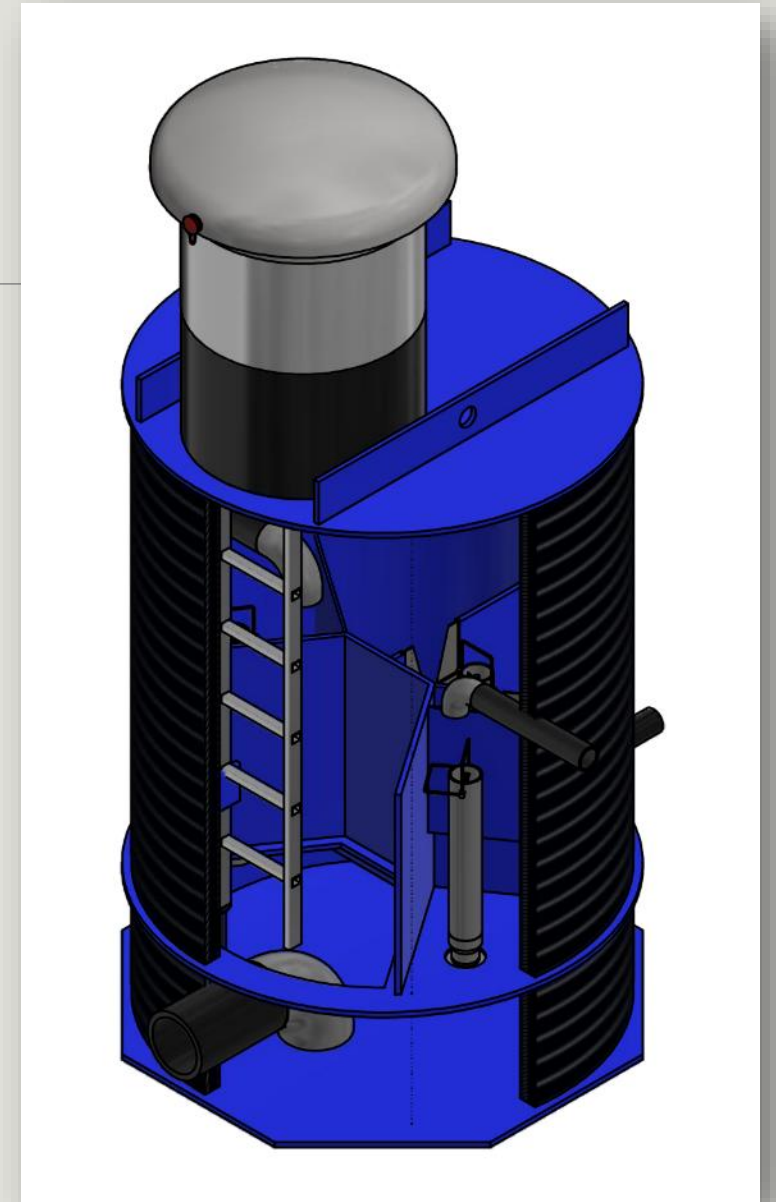
Investissement pour l'avenir





# Quels travaux sont prévus ?

1. Remplacement chambre de captage
2. Remplacement des conduites et drainages
3. Protection contre infiltrations superficielles (route cantonale, ruissellement)
4. Monitoring de la qualité
5. Travaux coordonnés avec le changement des UV déjà décidé

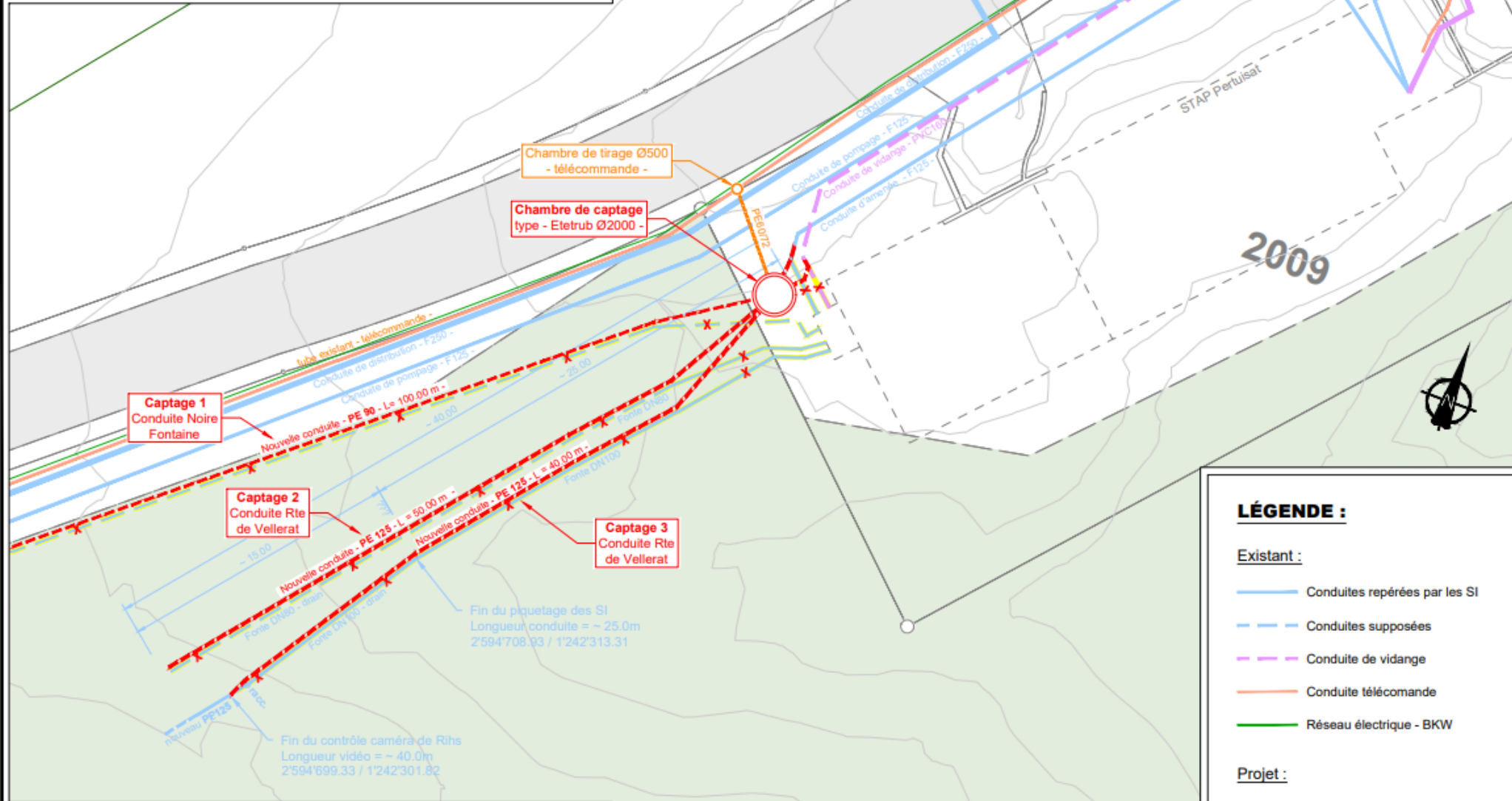




# Commune de Courrendlin

Plan général d'alimentation en eau potable  
ASSAINISSEMENT DES CAPTAGES COMMUNAUX

APPEL D'OFFRES  
Remplacement des conduites d'aménée des sources  
Situation 1:200



## LÉGENDE :

### Existant :

- Conduites repérées par les SI
- - - Conduites supposées
- Conduite de vidange
- Conduite télécommande
- Réseau électrique - BKW

### Projet :

- X - X - Conduites à supprimer
- - - - - Conduites de captage
- - - - - Conduite télécommande




<b>N° dossier 4953</b>		<b>N° plan 20</b>	
Format A3			
Date	Projet	Dessin	Contrôle
28.10.2025	CHW	PR	CHW

Rue Industrielle 15 - CP 58 - 2340 Moudon  
Tel 032 494 55 88 - Fax 032 494 55 80  
moudon@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch

# «Combien ça va coûter ?»

---

Remplacement chambre de captage	84'000	43%
Renouvellement des conduites	92'300	47%
Monitoring des ressources	4'900	3%
Réserve pour mauvaises surprises 	13'800	7%

---

**Crédit d'investissement**

**195'000**

# Quelques comparaisons ...

---



Prix « au litre » pour 50 ans d'utilisation 0.008 ct/litre



Utilisation personnelle d'eau du réseau (CH) 60'000 litres/an



Prix au magasin pour 1 litre d'eau minérale 20 ct/litre

Consommation d'eau minérale (CH) 110 litres/an

Consommation d'eau minérale (IT) 250 litres/an

# Merci pour votre confiance ! Bonne santé pour 2026





8. Ratifier le renouvellement de la participation communale à l'exploitation de la Patinoire régionale de Delémont pour un montant de 5.65 par habitant.
- 



Participation Delémont CHF 200'000.-	
CHF / habitant :	5.65

Participation annuelle actuelle
------------------------------------

Participation unique lors de la rénovation
---

Commune	Population au 31.12.2023
---------	-----------------------------

Boécourt	960
Bourrignon	261
Châtillon	490
Courchapoix	445
Courrendlin	3618
Courroux	3355
Courtételle	2703
Delémont	0
Develier	1364
Ederswiler	117
Haute-Sorne	7281
Mervelier	535
Mettembert	112
Movelier	420
Pleigne	346
Rossemaison	728
Saulcy	0
Soyhières	431
Val Terbi	3264

	5'424.00
	1'474.65
	2'768.50
	2'514.25
	20'441.70
	18'955.75
	15'271.95
	200'000.00
	7'706.60
	661.05
	41'137.65
	3'022.75
	632.80
	2'373.00
	1'954.90
	4'113.20
	2'435.15
	18'441.60

	3'154.00
	1'391.00
	1'291.00
	9'650.00
	8'000.00
	250'000.00
	21'097.00
	1'500.00
	316.00
	1'000.00
	1'087.00
	1'900.00
	1'523.00
	9'247.00

	-
	10'000.00
	115'000.00
	-
	75'515.00
	1'000.00

<b>Total</b>	<b>26'430</b>
--------------	---------------

<b>349'329.50</b>
-------------------

<b>311'156.00</b>
-------------------

<b>201'515.00</b>
-------------------

Delémont	12439
----------	-------

200'000.00	16.08
------------	-------

# 9. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et le budget 2026.

---



# Quotité, taxes et redevances communales 2026

## FINANCES

Quotité d'impôt	2.25
Taxe immobilière	1.25‰ s/VO
Taxe cadastrale	0.11‰ s/VO
Taxe eaux de surface	0.35‰ s/VO
Taxe des chiens	CHF 80.--
Taxe de sapeurs-pompiers (22 à 50 ans)	5% s/impôt d'Etat / min. CHF 20.-- max. CHF 500.--

## EAU POTABLE – Approvisionnement en eau (tarifs hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau	5 ‰ de la VO
Eau nouvelle construction (forfait)	CHF 150.--
Taxe par résidences secondaires	CHF 200.--
Taxe par caravane	CHF 40.--
Taxe de prélèvement à l'hydrante (m <sup>3</sup> )	CHF 3.--

## Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m <sup>3</sup> par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consommation (CHF par m <sup>3</sup> )
0 à 55	195.--	2.40
56 à 500	205.--	2.25
501 à 1'000	270.--	2.10
1'001 à 3'000	400.--	2.00
3'001 à 5'000	800.--	1.85
Plus de 5'000	Se référer à l'art. 52	Se référer à l'art. 52

## EAUX USEES – Assainissement des eaux (tarifs sont hors TVA)

Taxe de raccordement unique réseau 15 ‰ de la VO

### Taxes annuelles (sur la base de la consommation)

Volume annuel (m <sup>3</sup> par an)	Taxe de base (CHF par an)	Taxe de consommation (CHF par m <sup>3</sup> )
0 à 55	135.--	1.85
56 à 500	145.--	1.70
501 à 1'000	220.--	1.55
1'001 à 3'000	365.--	1.40
3'001 à 5'000	810.--	1.25
Plus de 5'000	Se référer à l'article 53	Se référer à l'article 53

### TAXE ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX

Taxe par ha	CHF 10.--
Taxe résidences secondaires	CHF 100.--
Taxe des commerces, entreprises (autres qu'agricoles bénéficiant d'une manière prépondérante d'un chemin agricole au forestier)	CHF 200.--

## GESTION DES DECHETS (tarifs hors TVA)

Taxe de base (dès 18 ans révolus) famille max 3EH	CHF 60.- par équivalent habitant
Taxe par commerce	selon règlement tarifaire
Taxe par exploitation agricole	selon règlement tarifaire
Taxe par entreprise	selon règlement tarifaire
Taxe par établissement public	selon règlement tarifaire
Taxe par résidence secondaire	selon règlement tarifaire
Taxe par place caravane	selon règlement tarifaire

## TAXE DE SEJOUR

Taxe par résidence secondaire	CHF 400.--
Taxe par unité locative	CHF 20.--
Taxe par caravane	CHF 150.--

# ADMINISTRATION GENERALE

0

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'419'367	1'380'317	1'343'549
<u>Revenus</u>	75'350	74'850	69'755
<u>Solde net +/-</u>	1'344'017	1'305'467	1'273'794
<u>Différence</u>		+ 38'550	+ 31'673

# ADMINISTRATION GENERALE

0

- Frais estimations immeubles : - CHF 8'000.--
- Frais actes, honoraires : + CHF 15'000.--
- Entretien mur église Rebeuvelier : + CHF 16'000.--

# ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE

1

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	324'824	324'842	307'713
<u>Revenus</u>	286'200	286'000	336'092
<u>Solde net +/-</u>	38'624	38'842	-28'379
<u>Différence</u>		-218	+67'221

# ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE

- Rien à signaler

FORMATION

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	5'921'090	5'945'310	5'861'095
<u>Revenus</u>	466'780	511'480	527'362
<u>Solde net +/-</u>	5'454'310	5'433'830	5'333'732
<u>Différence</u>		+20'480	+100'098

# FORMATION

- Contribution cantonale au traitement des enseignants primaire : - CHF 53'693.--
- Entretien bâtiment école primaire : - CHF 20'000.--
- Traitement des enseignants écoles transfrontalières : CHF 142'457.--

**CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES**

	<b><u>Budget 2026</u></b>	<b><u>Budget 2025</u></b>	<b><u>Comptes 2024</u></b>
<b><u>Charges</u></b>	159'215	163'933	131'932
<b><u>Revenus</u></b>	16'000	16'000	16'049
<b><u>Solde net +/-</u></b>	143'215	147'933	115'883
<b>Différence</b>		-4'718	+32'050

## CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES

- Entretien du bâtiment du tennis : - CHF 16'000.--
- Patinoire régionale de Delémont : + CHF 10'442.--

# SANTE

**Budget 2026**

**Budget 2025**

**Comptes 2024**

**Charges**

40'841

36'470

46'329

**Revenus**

0

0

0

**Solde**  
**net +/-**

40'841

36'470

46'329

**Différence**

+4'371

-9'859

# SANTE

- Rien à signaler

PREVOYANCE SOCIALE

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	4'386'546	4'025'191	4'383'657
<u>Revenus</u>	998'900	898'882	1'158'220
<u>Solde net +/-</u>	3'387'646	3'126'309	3'225'437
<u>Différence</u>		+261'337	-99'128

# PREVOYANCE SOCIALE

- Participation communale aux charges des assurances sociales : + CHF 45'000.--
- Crèche : nouvelle rubrique (soutien encadrement éducatif) + CHF 11'000.--
- Crèche : achat mobilier, équipements : + CHF 22'000.--
- Crèche : intérêts passifs imputés construction bâtiment B : + CHF 55'850.--
- Augmentation de la participation aux coûts de l'action sociale: + CHF 100'000.--

**TRAFIC- TRANSPORTS - TELECOMMUNICATION**

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'035'099	1'008'482	998'045
<u>Revenus</u>	246'000	238'000	257'291
<u>Solde net +/-</u>	789'099	770'482	740'753
<u>Différence</u>		+18'617	+29'729

# TRAFIC- TRANSPORTS - TELECOMMUNICATION

- Achat machines voirie : + CHF 8'500.--
- Entretien véhicules voirie : + CHF 10'000.--

PROTECTION DE L'ENV. – AMENAG. DU TERR.

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'986'137	1'991'845	1'873'857
<u>Revenus</u>	2'080'265	2'070'898	2'073'148

# PROTECTION DE L'ENV. – AMENAG. DU TERR.

- Approvisionnement en eau : bénéfice de CHF 79'651.70
- Elimination et traitement des eaux : perte de CHF 85'616.25
- Gestion des déchets : bénéfice de CHF 33'926.45
- Eaux de surface : + CHF 91'166.03

# ECONOMIE PUBLIQUE

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	231'811	232'171	1'472'091
<u>Revenus</u>	155'259	155'759	1'152'364
<u>Solde net +/-</u>	76'552	76'411	319'726
<u>Différence</u>		+141	-243'315

# ECONOMIE PUBLIQUE

- Rien à signaler

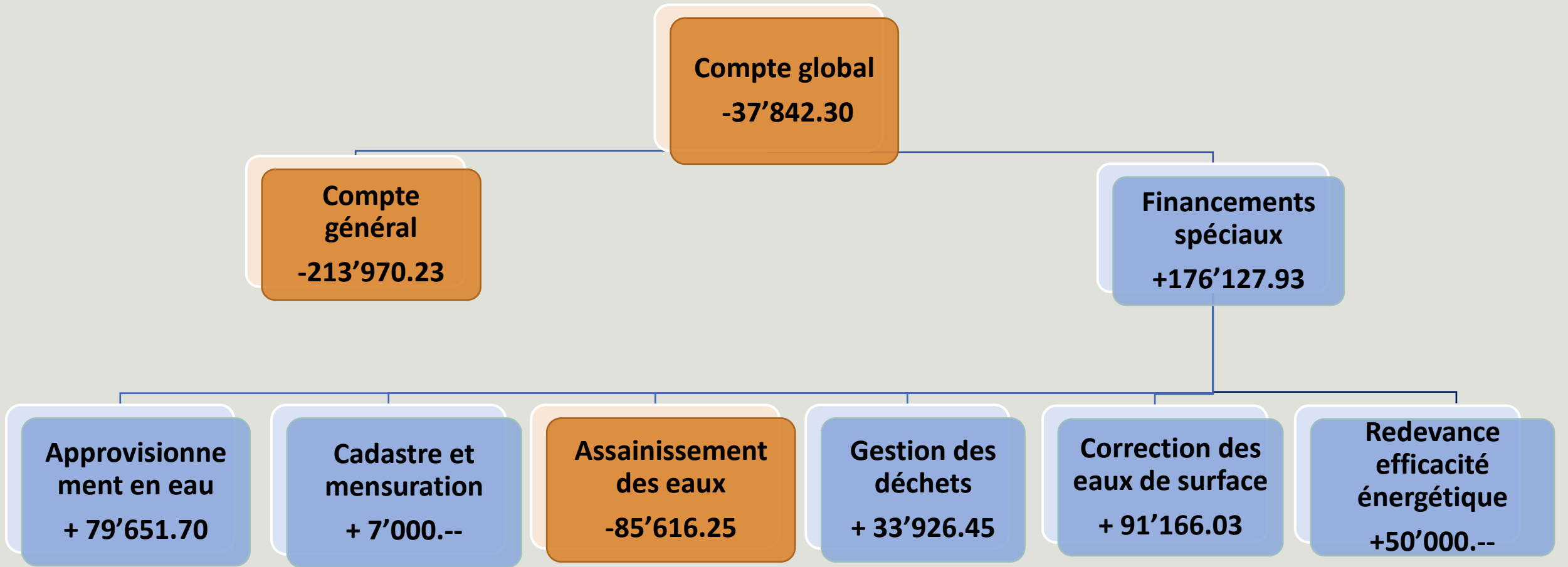
# FINANCES - IMPÔTS

	<u>Budget 2026</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Comptes 2024</u>
<u>Charges</u>	1'553'609	1'582'005	2'468'405
<u>Revenus</u>	12'519'818	12'438'700	13'296'391
<u>Solde net +/-</u>	-10'966'209	-10'856'694	-10'827'986
<u>Différence</u>		+109'514	+28'708

# FINANCES - IMPÔTS

- Impôts des personnes physiques : + CHF 136'000.--
- Impôts des personnes morales : + CHF 63'000.--
- Autres impôts directs : - CHF 54'000.--
- Péréquation financière : - CHF 82'848.--
- Prélèvement réserve politique budgétaire : + CHF 200'000.--

# Comptabilisation de la clôture



# 10. Informations communales et divers.

---

## 1. Projet ViTaBirse







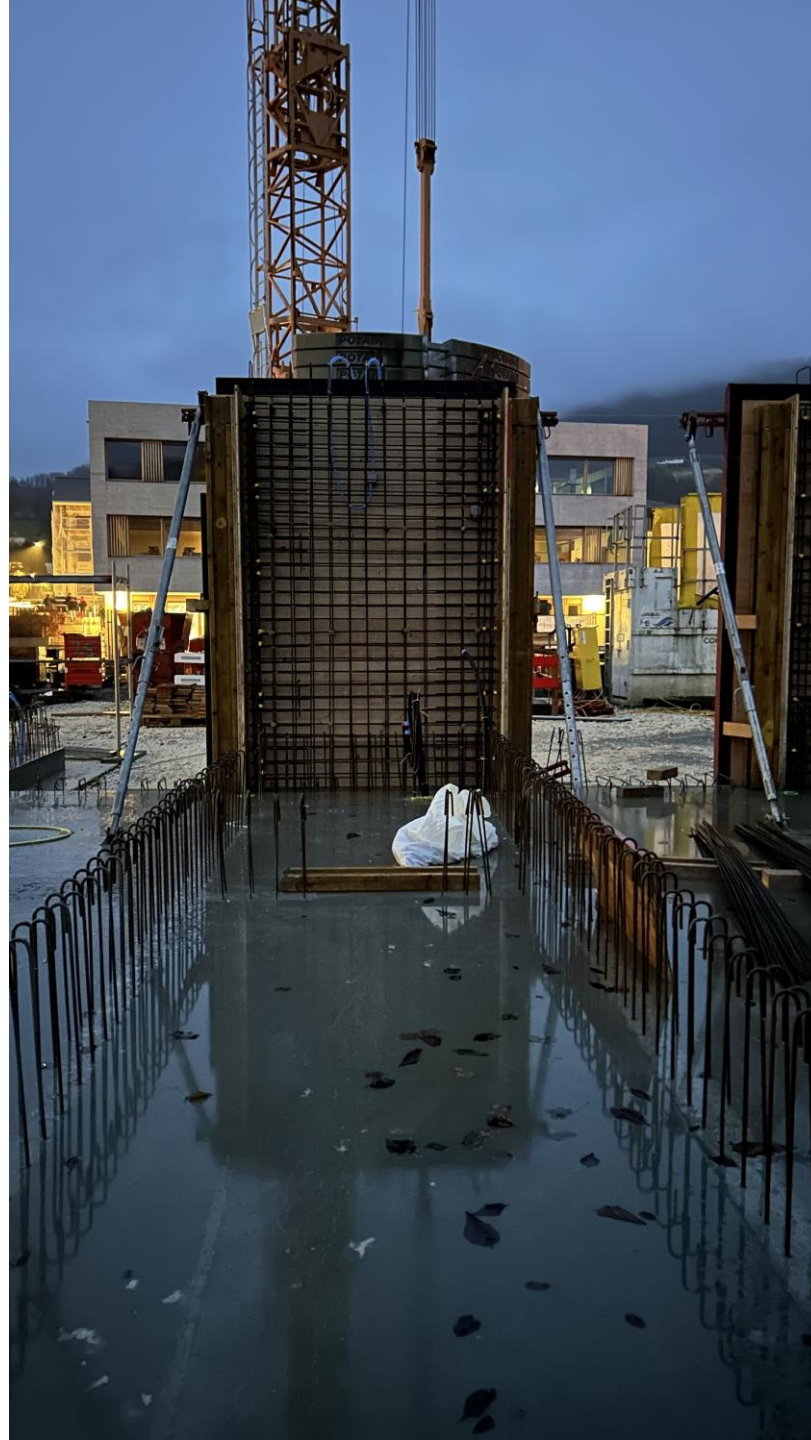




# 10. Informations communales et divers.

---

1. Projet ViTaBirse
2. Complexe scolaire – Phase B











MERCI d'avoir participé à la présente Assemblée communale.

Vous êtes cordialement invités à partager un verre ensemble pour célébrer la fin de l'année.

JOYEUSES FÊTES À TOUTES ET TOUS !

